

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement (CE) n° 1189/2001 de la Commission du 15 juin 2001 fixant les droits à l'importation dans le secteur des céréales**

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 161 du 16 juin 2001)

Page 36, à l'annexe I, en regard du code NC 1001 90 99 (froment tendre de qualité moyenne), dans la dernière colonne:

au lieu de: «14,17»

lire: «4,17».
